



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



*Ministère de la Santé  
et de l'Action Sociale*

*Cabinet du Ministre  
Cellule Communication*

N° ..... / MSAS/CAB/C-COM

*Dakar, le*

## COMMUNIQUE N° 2 SUR LA FIEVRE A VIRUS EBOLA

Comme annoncé dans le premier communiqué en date du 29 août 2014, dans le cadre du dispositif de surveillance et de riposte à la fièvre à virus Ebola déjà mis en place, toutes les mesures et procédures rendues nécessaires après l'apparition du premier cas importé ont été effectivement mises en œuvre.

Ainsi, la concession dans laquelle était domiciliée la personne atteinte a été entièrement désinfectée par le Service national de l'Hygiène.

L'ensemble des personnes ayant été en contact avec le patient ont été identifiées et mises sous surveillance. Elles font l'objet d'un examen médical bi quotidien.

Quant à la personne malade mise en quarantaine ; elle continue de recevoir un traitement approprié et son état général s'améliore.

A ce jour aucun nouveau cas confirmé n'a été enregistré au Sénégal.

Les services de Santé, sur l'ensemble du territoire national en collaboration avec les autres secteurs, sont mobilisés et appliquent les directives édictées en matière de sensibilisation, de surveillance, de détection et de prise en charge de cas suspects.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale réitère son appel à la sérénité et à une application rigoureuse des mesures préventives préconisées.

**Dakar, le 31 août 2014**